



Accompagnement Travailleurs Indépendants et Artistes ARSA



Formation

Durée : 18 mois

**Travailleurs indépendants
et artistes ARSA**

Financement : Département

Lieu

En fonction de la commune
d'habitation

Contact :

04 76 96 48 27

www.aceisp.org



Objectifs

Favoriser le retour vers l'emploi des allocataires du RSA

Accompagner les allocataires du RSA travailleurs non-salariés et artistes afin de les aider à développer ou réorienter leur activité en :

- Contribuant au développement des activités viables et mixtes avec l'élaboration d'un projet plaçant l'allocataire comme acteur central de sa mise en œuvre.
- Travaillant le deuil de l'activité lorsqu'elle n'est pas viable, avec le soutien des services des directions territoriales du Département

Contractualiser avec l'allocataire via un contrat d'engagement réciproque, élaboré avec les conseils de l'accompagnateur, en prenant en compte la personne dans sa globalité et en complémentarité avec les acteurs du champ socioprofessionnel

Pré-requis

- Être immatriculé pour les travailleurs indépendants ou avoir un projet artistique
- Être allocataire du RSA
- Être orienté par les Services Insertions des territoires du Département.

Objectifs opérationnels

- Faire un état des lieux de son activité
- Mettre en place et en œuvre un plan d'actions de développement d'activité ou de structuration du projet professionnel
- Se positionner par rapport à son projet et d'évaluer son potentiel de développement
- Renforcer sa posture entrepreneuriale

Modalités pédagogiques

- Travail individuel avec un formateur référent pendant 6h sur une période de 6 mois en moyenne
- Travail réalisé en présentiel ou à distance - adaptation possible
- Nécessite un travail personnel hors RDV

Moyens pédagogiques

- Salle de formation dédiée, connexion internet haut débit, vidéo projecteur imprimante et scanner
- Utilisation de ressources en ligne, sites et logiciels spécifiques
- Business plan Aceisp en ligne

Méthodes utilisées

- Réalisation d'un diagnostic d'activité à l'entrée du parcours
- Entretiens individuels réguliers une fois tous les trois mois minimum
- Participation à des ateliers collectifs thématiques
- Élaboration de contrats d'engagements réciproques afin de déterminer les actions à mettre en place
- Orientation vers des partenaires emploi, insertion, santé, logement, mobilité en fonction des problématiques ou des besoins repérés
- Pour les personnes en situation de handicap, possibilité de bénéficier d'un soutien spécifique
- Pour les personnes en transition professionnelle : préparer à l'engagement d'un parcours vers l'emploi

Les + Aceisp

- Parcours sécurisé et personnalisé
- Création et déploiement d'outils adaptés aux projets
- Acteur majeur de la formation depuis 1984, en démarche d'amélioration continue
- Mise en relation avec le réseau de partenaires et de professionnels de l'Aceisp

Dates de l'action

- Entrées sorties permanentes
- *Durée* : Variable selon les besoins de l'entrepreneur
- *Horaires* : 9h - 12h30 & 13h30 - 17h
- *Lieu d'accueil* : en fonction de la commune d'habitation

Financement

- Action financée par le Conseil Départemental
- Gratuit pour les entrepreneurs

Modalités d'évaluation

- Evaluation à chaque rendez-vous des avancées des actions à mettre en place et inscrites dans le CER
- Questionnaire de satisfaction à chaud

Inscription

- Sur prescription des services d'insertion des territoires
- Participer à une Information Collective et à un pré-diagnostic
- Délai d'accès entre 8 jours et 3 semaines à partir de la prise de contact. Le délai peut être allongé à 1 mois sur les territoires de montagne

Documents délivrés

- Evaluation à chaque rendez-vous des avancées des actions à mettre en place et inscrites dans le CER

Évaluation de la formation

- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Point sur l'évolution du projet professionnel à 6 mois avec enquête individuelle